**Participants**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Présents** | **Absents** |
| **Altitude Infrastructure** | Laurent Choisie |  |
| **Axione** | Emeline Jarantowski  Nicolas Alliot |  |
| **Bouygues Télécom** | Aurélie Bourdin  Pierre Daugy |  |
| **Cerema** | Laurent David |  |
| **CMIN** |  | Mathieu Lemele |
| **Colt** |  | Carine Thoraval |
| **Covage** |  | Vincent Hurtes |
| **Etalab** | Christian Quest |  |
| **Free** |  | Yness Amraoui |
| **Mission THD** | Bertrand Vandeputte  Ariane Rose |  |
| **Orange** | Myriam Bourgoin  Sébastien Tésio | Agnès Tissot |
| **SFR/Numéricable** | Jean-François Marquant  Nassime Chahibi  Sylvie Gros |  |
| **SIEA** |  | Laurent Haugeard |
| **Tutor** |  | Michel Follet |

**Rédacteur :** Lara Koudim

* Présentation MTHD : cf slides ci-jointes
* Synthèse des travaux en cours sur la BAN par l’Etalab :
  + Depuis avril 2015, site <http://adresse.data.gouv.fr> ouvert
    - API de gestion proposée en prototype
    - 47M de géocodages faits sur la base depuis son ouverture
  + Depuis l’automne phase de production sur l’API de gestion, développements en mode agile
  + Objectif : une base collaborative pour répartir l’effort :
    - Sur les points d’adresses qui ne sont pas recensés
    - Sur les changements d’adresses (400K changements d’adresse par an, 30 personnes chez La Poste pour maintenir le fichier d’adresses à jour)
  + Proposition que les opérateurs participent à cet effort (versus logique consommateurs uniquement)
* Questions / réponses :
  + Sur les adresses non qualifiées (exemple voies non numérotées) : Si les adresses n’existent pas dans les référentiels actuels elles ne seront pas qualifiées dans la BAN. Cependant :
    - La DGFIP attribue des pseudo-numéros pour référencer des lieux-dits, donc certains de ces points seront présents (une piste possible)
    - Les points d’adresses manquants pourront être remontés par les opérateurs dans la BAN avec des données géographiques par exemple
  + Pourra-t-on avoir un identifiant BAN sans avoir une adresse précise :
    - Il y aura un identifiant BAN quand une adresse est présente, mais les bâtiments ne sont pas intégrés à ce stade
    - On pourra intégrer un identifiant sans adresse mais il faudra au moins une information textuelle ou autre pour qualifier l’adresse en question
  + Quel est le besoin des opérateurs sur les compléments d’adresse :
    - La gestion des compléments d’adresse n’est pas encore définie au niveau BAN, les seules données de complément d’adresse (bâtiment, escalier, étage) vues à ce stade sont celles de La Poste
    - Etalab propose de confronter ces données avec celles d’autres sources de données
    - Réponse d’Axione  (à confirmer par les autres opérateurs) : besoin des adresses et des bâtiments. Pas besoin des structures d’adresses détaillées
  + Quel est le modèle économique de la BAN :
    - Modèle collaboratif et ouvert
    - Certains acteurs perdront sur les services commercialisés mais passeront moins de temps à mettre à jour leur référentiel de données et auront une meilleure qualité de données
  + Si les opérateurs télécom collaborent, est-ce que les données seront gratuites :
    - La décision doit être prise par le comité de pilotage de la BAN (La Poste, IGN, Etat et OpenStreetMap)
    - Si l’on demande à des acteurs de collaborer, il semblerait normal qu’ils aient accès gratuitement aux données
    - Pour que les données soient gratuites, elles devront être qualifiées de « bien commun ». Les besoins spécifiques à un métier risqueraient d’engendrer des développements spécifiques et coûteux
  + Retour des opérateurs sur leurs usages des adresses :
    - Altitude Infrastructure : l’opérateur fait ses premiers piquetages lors des phases de déploiement et qualifie les adresses. Puis au moment de la commercialisation, il s’aperçoit que le client final n’est pas dans la liste. Des corrections d’adresse ont donc lieu ensuite lors des commandes d’accès ou des raccordements clients.
    - Bouygues Telecom : l’objectif est de confronter la qualification des adresses par les opérateurs à la vision client. Deux façons de faire :
      * soit l’opérateur expose ce qu’il a à vendre et affine ensuite l’éligibilité du client
      * soit il demande au client où il habite et répond ensuite sur ce qu’il a à vendre
      * Le référentiel de l’OI et celui du client ou prospect se confrontent dans les deux cas et il faut donc les faire accoster
      * Jusqu’à présent, cet accostage se faisait sur le numéro de téléphone du client ou son adresse postale
      * Intégrer les coordonnées géographiques demande une remise en cause du modèle pour l’OC pour passer de « dis-moi où tu habites » à « montre-moi où tu habites »
    - Proposition à étudier : positionner la solution BAN avec les coordonnées géographiques comme un support niveau 2 pour les cas pour lesquels on n’arriverait pas à croiser le référentiel de l’OI et celui du client ?
    - Orange : l’opérateur d’immeuble récupère les données et commercialise sur les adresses qu’il a déployées. L’opérateur commercial a besoin d’un hexaclé pour recoller avec sa base. Dans les cas où La Poste ne peut le fournir, les opérateurs ont besoin qu’un tiers puisse fournir la clé d’échange.
  + Combien de logements sont sur des adresses non numérotées :
    - * Réponse : 40% des adresses en France
      * 25M d’adresses dans la BAN versus 21M dans Mediapost donc une partie des adresses sur voies non numérotées (4M) seraient dans la BAN
  + Qui va certifier les données / valider les adresses :
    - Les adresses ne seront pas forcément certifiées mais les opérateurs pourront voir qui a effectué les changements
    - Il y aura traçabilité des changements impliquant un changement d’identifiant BAN (pas forcément tous les changements, à préciser)
    - La table de correspondance des changements d’identifiants BAN sera diffusée
    - Les hexaclés seront intégrés dans la base donc les changements d’hexaclé pour un même identifiant BAN pourront être tracés
  + Il nous a été indiqué que l’application facteo (certification par les facteurs de l’adresse) serait un service payant
    - Il est possible qu’un service permettant de demander une certification soit un service commercial, mais toute adresse validée sera naturellement gratuite
    - Ce point est à reboucler avec La Poste
  + Autres questions à réaborder :
    - Modalités de transition vers la BAN
    - Présence de logiciels de normalisation (RNVP)
* Prochaines étapes :
  + Version beta dans quelques semaines à laquelle chaque opérateur pourra accéder pour s’approprier la structure des données et comparer avec l’existant (non régression, adresses supplémentaires, etc.). Les opérateurs auront besoin de la date des données pour comparer avec leurs référentiels de la même date
  + Expression par les opérateurs de leurs besoins à l’égard de la BAN (ou a minima des cas d’usage qu’ils aimeraient pouvoir couvrir) pour voir en quoi la BAN permet de répondre aux problématiques des opérateurs